



Règles à suivre du RGPD



Mise en place de sécurité

Pour assurer la sécurité de vos données, plusieurs éléments sont mis en place.

Tout d'abord, les **mots de passe complexes**, ces derniers seront constitués de majuscules et minuscules, d'un caractère spécial et de chiffre. Chacun sera exclusif à une personne et ne doit en aucun cas être donné à un collègue.

Ensuite, les données personnelles seront stockées sur un serveur next cloud externe dans une DMZ inaccessible pour plus de sécurité.

Vos droits sur les données personnelles

Vous avez bien évidemment des droits et nous des devoirs vis à vis de vos données personnelles.

Premièrement, vos données doivent être disponibles à tout instant et vous pouvez nous les réclamer quand vous le souhaitez. Toutes informations sur vos données vous doivent être fournies. C'est **le droit d'accès**.

Ensuite, vous avez le droit de demander l'interdiction de la consultation de vos données par un tiers. C'est **le droit d'opposition**.

Sachez également que vos données ne restent pas stockées indéfiniment, une limite de temps est mise sur celles-ci pour empêcher. De ce fait, vous avez également le droit de supprimer certaines de vos données. C'est **le droit à l'oubli**.

Pour finir, vous pouvez demander à tout moment que vos données vous soient donner pour changer potentiellement de fournisseur. C'est **le droit à la portabilité**.



Mise en place de solutions

Plusieurs solutions sont mises en place pour protéger vos droits ainsi que vos données personnelles.

Tout d'abord, comme expliqué en amont, votre serveur de données est situé en externe de votre réseau. Cela fait qu'il est mis en sécurité et impossible d'accès.

Deuxièmement, vos mots de passe pour vous rendre sur ce dernier sont imposants et difficiles à décrypter. Comme expliqué précédemment, ils sont personnels et unique pour empêcher toute intrusion et usurpation.

Ensuite, nos techniciens ont obligation de supprimer vos données personnelles en cas d'application de votre **droit à l'oubli**. Pour cela, il vous suffit de faire un ticket renseignant les informations à supprimer. De même pour votre **droit à la portabilité**, une fois le ticket fait et pris en compte, elles vous seront transférées dans le format souhaité et demandé dans le ticket.

Nous n'oublions pas votre **droit d'opposition**. À tout nouvel arrivant et ancien, un contrat entre ces derniers ainsi que le prestataire sera signé. Ce dernier contiendra l'autorisation ou non du client pour l'utilisation ainsi que la consultation de toutes données personnelles.

Pour finir, l'intégralité de vos données sont récupérables sur votre cloud grâce à votre compte qui est restreint à l'utilisation seul de vos propres données personnelles pour garantir votre **droit d'accès**. En cas de difficulté de votre part à les récupérer, vous pouvez comme pour vos précédant droit, réaliser un ticket demandant un accès à vos données.